

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Le 30 juin 2026 à 20 heures, le conseil municipal convoqué par Madame Chantal DESSERTINE, Maire, s'est réuni à la salle du conseil et a pris les décisions suivantes :

Présents : DESSERTINE Chantal, FAGNI Joël, MICHAUD Isabelle, CHENAUX Damien, POLLET Estelle, GENTHON Olivier, CHAMBAUD Valérie, JANSEN Michel, AJOUX Mireille, PROCHASSON Jordan, MOISSONNIER Christine, BERRA Tahar, DECHAVANNE Nathalie, JOLIVET Baptiste, CHAMBON Florine

Secrétaire de séance : Nathalie DECHAVANNE

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire invite l'assemblée à un moment de recueillement en mémoire de deux marlozardes décédées récemment : Madame BELOUZARD, ancienne conseillère municipale, et de Madame GIROUD, qui a longtemps tenu La Poste à Marlieux.

1. Approbation du PV du conseil municipal du 05 mai 2026

Aucune remarque n'étant formulée à l'encontre du procès-verbal du conseil municipal du 05 mai 2026, il est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du PV du conseil municipal du 05 juin 2026

Florine CHAMBON demande à ajouter une précision concernant le point n° 1 (Élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs) et plus particulièrement sur la constitution de la liste pour l'élection des grands électeurs : « la liste proposée "Nouvel Avenir" et le refus d'associer son nom (en tant que majorité) aux nôtres (minorité) - propos ouvertement tenus - est dommageable alors qu'une volonté d'ouverture avait été initiée par Madame La Maire »

Le procès-verbal ainsi complété est adopté à l'unanimité.

3. Consultation de la commune sur le développement de l'élevage de bovins laitiers de la SCEA MAISSON, situé à Saint-Germain-sur-Renon

Madame le Maire rappelle le contexte de la consultation : la SCEA MAISSON, située à Saint-Germain-sur-Renon, souhaite développer son élevage de bovins laitiers existant, pour atteindre un effectif maximal de 380 vaches laitières (contre 240 actuellement). Marlieux est concernée par cette consultation car c'est une commune limitrophe.

Les conseillers municipaux sont d'accord sur le fait que c'est une belle exploitation et qu'il faut soutenir les agriculteurs. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette consultation.

4. Présentation de la phase 1 de l'étude réalisée par le stagiaire Renaud MOISSONNIER : proposition d'un budget à valider

Renaud MOISSONNIER expose à l'assemblée les oiseaux de la Dombes à préserver et présente les types de nichoir à installer sur la commune pour faciliter leur installation et le maintien de leur population sur le territoire. Il souhaite proposer une animation autour de la réalisation ou de l'achat de nichoirs et de leur installation dans les lieux propices qu'il aura repéré au préalable. Il s'agit de nichoirs adaptés aux espèces qui acceptent la présence de l'homme.

Cette animation sera ouverte à l'ensemble de la population de la commune et les habitants qui le souhaitent pourront installer un nichoir dans leur jardin. L'idée est que la commune achète le matériel nécessaire à la confection des nichoirs, Renaud fait les découpes de bois et les habitants intéressés viennent, sur rendez-vous, en salle de réunion, réaliser leur nichoir avec Renaud MOISSONNIER qui en profitera pour faire une initiation à la reconnaissance des espèces et leur donnera des conseils sur l'emplacement à privilégier pour l'installation du nichoir dans leur jardin.

Renaud MOISSONNIER propose le comparatif suivant pour le budget de réalisation des nichoirs.

	Prévision nombre unités	Achat déjà construit		Construction	
		Coût unitaire	Coût total	Coût unitaire	Coût total
Nichoirs à trou d'envol	15	30,00€	450,00€	20,00€	300,00€
Nichoirs semi-ouvert	10	30,00€	300,00€	20,00€	200,00€
Nichoirs à chouette	2	135,55€	271,10€	20,00€	40,00€
Nichoirs spécifique	5	30,00€	150,00€	20,00€	100,00€
Previsionnel Total	32		1 171,10 €		640,00€

Le conseil municipal valide l'achat de matériel plutôt que l'achat des nichoirs.

Nathalie DECHAVANNE évoque la possibilité de faire l'acquisition d'une caméra à mettre à l'intérieur d'un nichoir ou d'un piège photos à installer à proximité d'un nichoir, à des fins pédagogiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix Pour) VOTE un montant de 1 000,00 € pour cette animation.

5. Validation de devis

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux un certain nombre de devis.

► Information sur les devis déjà validés dans le cadre de la délégation du CM au Maire :

- FG Toiture (traitement d'une fuite sur la toiture de la caserne des pompiers) = 1.783,45 € TTC
- MJ Peintures (peinture des plafonds des salle de restauration scolaire et de la cuisine) = 3.559,50 € TTC
- JPB ELEC (éclairage des salles de restauration scolaire et de la cuisine) = 2.617,22 €

► Devis à valider :

- Réfection du plafond des salles de restauration scolaire et de la cuisine par l'entreprise Bruno PARENT = 12.033,90 € TTC
→ le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix Pour) accepte le devis de l'entreprise PARENT ;

B. JOLIVET dit qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour traiter le problème de sonorité de la salle (attention particulière aux meubles à installer ou paravents, caillebotis...). Il est répondu que la réfection du plafond devrait déjà diminuer la sonorité de la salle et qu'il pourra être envisagé ensuite, si cela s'avère nécessaire, un aménagement adéquat.

- Changement des menuiseries des classes de Saïd BERRAKAM et Cathie JOLIVET = 2 devis reçus

Des devis ont été demandés auprès de 2 fournisseurs pour le changement de 7 fenêtres à l'école primaire. Il a été demandé pour comparaison, des devis pour des fenêtres en bois, PVC. Il est précisé que les 2 autres communes du RPI participeront financièrement à cet investissement.

	Devis bois	Devis PVC
Ets BELOUZARD	21 966,00 € TTC	13 028,40 € TTC
DEGLETAGNE Serge	22 576,85 € TTC	12 270,72 € TTC

Pour des raisons de facilité d'entretien Madame la Maire propose d'opter pour le PVC. Compte-tenu du peu d'écart entre les deux entreprises et afin de valoriser l'artisan de la commune elle propose d'opter pour le devis de l'entreprise BELOUZARD.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BELOUZARD pour des menuiseries en PVC, à hauteur de 13.028,40 € TTC.

B. JOLIVET fait remarquer qu'une déclaration préalable sera nécessaire pour ce changement de fenêtres.
F. CHAMBON demande si l'installation de ces menuiseries tiendra compte de la possibilité d'une isolation ultérieure des murs. N. DEHAVANNE précise que c'est un choix de la commission de traiter en priorité les menuiseries et dans la plupart des cas une isolation peut être mise en place ultérieurement sans que cela crée des ponts thermiques. O. GENTHON émet la possibilité de demander au professionnel d'intégrer cette donnée lors de l'installation.
Il est précisé que les travaux auront lieu pendant les petites vacances.

- Achat d'un véhicule pour le service technique

La commune a la possibilité d'acquérir un nouveau véhicule pour remplacer le Fiat Scudo des employés communaux. Il s'agit d'un véhicule Renault Trafic appartenant au boulanger de La Chapelle-du-Chatelard, qui le vend 12.500 €. Le véhicule date de 2019 et cumule 112.000 km. D'aspect extérieur, il est en très bon état et correspond aux besoins du service technique de la commune.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat du Renault Trafic à Monsieur SIBELLE, boulanger de la Chapelle-du-Chatelard pour un montant de 12 500,00 €.

B. JOLIVET s'interroge sur le devenir du véhicule actuel. Une estimation de sa valeur sera demandée à un garagiste : J. PROCHASSON s'en charge.

► Traitement anti-mousse de la toiture de l'église par l'entreprise Dylan MANISSIER = 2.145,00 € TTC → Devis donné pour information car Madame le Maire est autorisée à le signer dans le cadre de la délégation du CM au Maire. Madame le Maire a rencontré une seconde entreprise pour cette prestation et un devis va être adressé à la mairie.

F. CHAMBON demande quelle est la durée de vie du toit actuel de l'église. Il lui est répondu que l'entreprise a confirmé le bon état de la toiture.

► Déplombage des peintures – appartement 230 Grande Rue (au-dessus de l'école maternelle)

Suite à la réalisation de diagnostics techniques, il a été relevé la présence de plomb dans les peintures de l'appartement situé au-dessus de la bibliothèque : principalement dans les plinthes, embrasures de fenêtres et balustrade. L'entreprise SARL MICKAEL GALLET a visité l'appartement et proposé un devis de 2.442,00 € pour poncer et repeindre, mais aussi pour condamner la 2^{ème} porte d'entrée de l'appartement, qui donne dans une chambre et qui n'est pas utilisée par les locataires.

Se pose également la question de la rambarde du balcon qui n'apparaît pas dans le devis alors qu'elle présente 100 % de présence de plomb. Joël FAGNI précise qu'il n'avait pas le diagnostic plomb entre les mains lorsqu'il a visité l'appartement avec l'entreprise, et dans le devis la rambarde n'était pas comptée.

Ce devis sera donc à revoir et à ajuster avant validation.

► Entretien du terrain de foot :

Actuellement le terrain de foot est entretenu, par convention, par la commune de Saint-Paul-de-Varax à hauteur de 180 € TTC/passage. Cette convention court jusqu'en mars 2027. La commune de St-Paul-de-Varax va faire l'acquisition d'un robot pour la tonte de son stade de foot. Si la commune souhaite également s'équiper un devis de 4 680 € a été proposé pour la location. Un devis de 5 052 € TTC pour l'entretien a également été établi par le club de foot.

Une demande du club a été faite pour la mise en place d'un éclairage adapté en Led et des aménagements pour homologuer le terrain.

Le club de rugby a fait également une demande pour utiliser le stade de foot de la commune.

Une réunion, semaine prochaine, est prévue avec le club de foot et permettra d'aborder toutes ces questions et notamment la fréquence d'utilisation du stade de Marlieux.

I.MICHAUD précise que si le club de foot n'utilise pas souvent le terrain de Marlieux c'est justement parce qu'il n'est pas homologué. Pour F. CHAMBON la question est de savoir ce que la commune veut pour ce stade. B. JOLIVET fait remarquer que le terrain de Marlieux est central et que le club est dynamique.

C. DESSERTINE informe que le club veut repeindre l'auvent et demande à la mairie d'acheter la peinture. Il souhaite également fermer une partie de l'auvent et agrandir la partie vestiaire.
St Jean bosco refait la barrière en bas du stade

► Terrains de tennis : nécessité de remettre du sable

Le ré-ensablement des terrains est à prévoir pour un coût de 3 000,00 €, le club ayant déjà le sable.

► Matériel informatique du secrétariat

Windows 11 ne pouvant pas être installé sur les deux ordinateurs du secrétariat car trop anciens, ils sont à changer. CERIG a transmis un devis incluant deux ordinateurs, deux écrans, deux casques. Celui-ci est étudié par D. CHENAUX et J. PROCHASSON qui attendent des compléments d'information.

► Vidéoprojecteur de la salle des fêtes

Après un essai de réparation infructueux, il est nécessaire d'en acheter un nouveau → F. CHAMBON se charge de demander un devis

► Bornes de recharge pour véhicules électriques

La parole est donnée à Tahar BERRA pour présenter le projet d'installation sur la commune, de bornes de recharge pour véhicules électriques par l'intermédiaire du SIEA. Il est proposé l'installation d'une borne de recharge avec un emplacement PMR, au niveau des places de stationnement situées devant la mairie.

Monsieur BERRA apporte plusieurs précisions :

- Il est obligatoire d'avoir 1 point de recharge PMR
- 1 borne permet la recharge de 2 véhicules
- Il faut compter 1 point de charge pour 20 places de stationnement (donc en théorie, 6 points de charge compte tenu du nombre de places sur le parking de la gare)
- Il y a 2 types de bornes (recharge rapide ou semi-rapide)
- La subvention du SIEA couvre environ 80 % du coût de la borne
- A partir de la signature de la convention il faut compter 6 mois pour la mise en service

Jordan PROCHASSON s'interroge sur l'emplacement choisi puisque ce sont des arrêt-minute.

Joël FAGNI répond qu'une réservation électrique avait été prévue lors des travaux du parking, et ce n'est qu'après qu'il a été décidé que ces emplacements seraient des arrêt-minute.

Tahar BERRA précise qu'il serait mieux d'installer des bornes de recharge rapide, pour permettre un roulement des véhicules et inciter les gens à ne pas rester toute la journée. Il présente ensuite les coûts des deux types de bornes.

	Coût total TTC	Reste à charge de la commune
Borne rapide	39 015, 69 €	10 028,19 €
Borne semi-rapide	31 439,55 €	6 736,83 €

Tahar BERRA précise que ces devis portent sur la formule de base, sans options et sans paiement CB. Pour les usagers, le paiement se ferait donc par carte avec abonnement.

Nathalie DECHAVANNE fait remarquer qu'il serait bien de connaître le coût avec la mise en place du paiement CB.

Valérie CHAMBAUD s'interroge sur l'emplacement PMR. Il y a certes, un espace pour permettre à la personne de sortir de son véhicule. Mais comment va-t-elle accéder à la borne puisqu'il y a une petite marche ?

→ Tahar BERRA se charge de demander au SIEA, les informations complémentaires soulevées lors de ces échanges.

► Maintenance des jeux pour enfants et city-stade :

La commune est en attente d'un devis de maintenance. L'entreprise sollicitée a constaté le bon état des installations et a toutefois noté la nécessité de rajouter du gravier pour le sol des jeux enfants.

► Autres devis demandés

- Pour le changement de deux portes entrée de la mairie

- Pour une grille de protection pour la route de Beaumont
- Pour des travaux (chauffage et plomberie) dans l'appartement communal 20 Pl. Emile Blanc
- Pour le nettoyage et isolation des combles de l'école maternelle

► Travaux à programmer et budgéter :

- Carrelage dans les salles de classe et du restaurant scolaire
- Climatisation des salles de classes
- Installation de plusieurs stores pour la salle du restaurant scolaire côté cour
- Réfection du local technique

6. Informations du Maire et des Adjointes

- Présentation de 7 DIA déjà traitées en commission d'urbanisme : non préemption
- Présentation de décisions du Maire dans le cadre de sa délégation :
- Arrêté n° 2026-010 – Virement de crédit n° 2026-010 (virement de crédits pour la ligne remboursement d'une réservation de la salle des fêtes suite à annulation)
 - Arrêté n° 2026-011 – Virement de crédit n° 2023-03 (virement de crédits pour la ligne « Formation des élus », pour portage capital de l'EPF, pour remboursement de réservation de salle des fêtes)
- Point sur les délégués de la commune dans les commissions de la Communauté de Communes de la Dombes (CCD). Madame le Maire précise que la CCD a été informée de la démission de Muriel PIPAZ qui était membre de la commission communication. Un nouvel appel sera fait courant septembre par la CCD pour la remplacer.

7. Questions diverses

- Présentation par O. GENTHON du syndicat d'eau potable : le document sera transmis aux conseillers municipaux
- Point sur l'AG de la SEMCODA par C. MOISSONNIER
- Forum des associations : Madame le Maire rappelle que le forum des associations aura lieu le vendredi 11 septembre 2026, de 18h à 20h. Muriel PIPAZ a demandé s'il était possible de l'avancer au vendredi précédent car elle estime que cette date est tardive et que les activités des associations auront déjà commencé. La salle des fêtes étant déjà occupée à cette date, la solution serait d'utiliser le préau de l'école mais cela n'est pas compatible avec l'organisation déjà mise en place du ménage du bâtiment. Cette proposition sera à valider pour l'année prochaine.
- Il est établi le calendrier des permanences de la salle des fêtes.
- Madame le Maire interroge les conseillers municipaux pour savoir qui souhaite l'assister pour la célébration des mariages du mois de juillet : Valérie CHAMBAUD pour le 18/07 et Isabelle MICHAUD pour le 30/07.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 08 septembre 2026 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Approbation à l'unanimité (15 voix pour) du Procès-verbal, lors de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2026.

Le Président de séance :
Chantal DESSERTINE



Secrétaire de séance :
Nathalie DECHAVANNE